

PROTÉGEONS NOTRE ÉTAT ET NOTRE ADMINISTRATION !

Depuis l'arrivée au pouvoir de l'actuel Président de la République (PR) porté par la Coalition Diomaye Président et le parti des Patriotes du Sénégal pour le Travail, l'Éthique et la Fraternité (PASTEF) ainsi que par ceux qui lui avaient fait signer le « Pacte National de Bonne Gouvernance Démocratique » et de nombreuses autres Organisations de la Société civile comme l'Initiative Citoyenne « Jog Ngir Senegaal », le Premier ministre Ousmane Sonko et des responsables du Parti des PASTEF ont parlé d'État-parti », et voudraient aussi s'inspirer de l'« Administration à l'américaine » en parlant d'Administration Trump. Le PM voudrait aussi que l'Administration soit lavée (« raaxass ») ou débarrassée très probablement de ceux qui ont été impliqués dans les injustices, les impunités et les atteintes à la sacralité des ressources appartenant au peuple et qui, toujours actifs au sein de cette Administration, résisteraient aux changements ou ne voudraient pas épouser les principes du « Jub, Jubal, Jubanti ».

Nous voulons à travers cet article d'abord revenir sur le caractère politisé de l'Administration sénégalaise (I.), ensuite exprimer notre point de vue sur cette notion de « Parti-État » ou « État-Parti » (II.) et nous prononcer sur une Administration qui s'inspirerait de celle des États-Unis d'Amérique (III.).

I. UNE ADMINISTRATION POLITISÉE

L'extrait ci-après du Rapport public d'activités 2014-2015 de l'OFNAC est suffisamment éloquent pour démontrer l'effectivité de la politisation de l'Administration ainsi que les impacts négatifs de cette politisation : « (...), quand dans son intervention l'Administration est détournée de sa mission de base et est parasitée par une logique incompatible avec l'intérêt général, l'impartialité et l'objectivité, la porte est ouverte aux dérives de toutes natures. L'efficacité de l'action publique est alors compromise et le service public perd de sa qualité. (...). Le militantisme politique est devenu une pratique courante des cadres de l'Administration, ce qui peut, s'il n'est pas juridiquement encadré, instaurer un climat de suspicion et d'insécurité chez les citoyens censés bénéficier de ses services. Plusieurs rapports des structures de contrôle ont décrié cette politisation de l'Administration. En effet, dans certains cas, des agents de l'Administration politiquement engagés sont placés en situation de conflit d'intérêt ».

En fait, la qualité et les performances de cette Administration a été érodée par les tenants du pouvoir qui se sont succédé depuis 2000. L'affaiblissement de l'administration du fait de cette politisation a donc été amplifié par les interventions et par la crise morale ou la crise des valeurs qui n'a épargné aucune sphère de la République comme le montrent d'ailleurs les nombreuses nominations justifiées principalement par la proximité avec le PR, avec la première dame, avec des ministres ou avec des Chefs religieux influents et les mauvaises pratiques qui ont été constatées au sein d'Organismes étatiques qui devaient être des exemples en matière d'intégrité, de justice et de respect de la sacralité des ressources appartenant au Peuple ¹.

Au lieu de lutter contre « la crise morale majeure » qu'il avait évoquée dans son discours d'investiture pour l'élection présidentielle de 2012 et corriger les tares de l'Administration publique, le Président Macky Sall les a renforcées en transformant en responsables politiques des hauts fonctionnaires, en menaçant de les démettre s'ils ne remportaient pas des élections dans leur fief et en encourageant explicitement les accaparements ².

C'est avec lui que des magistrats, des inspecteurs généraux d'État, des Inspecteurs des impôts et des domaines, et des inspecteurs du Trésor se sont lancés dans la politique, dans la mesure où faire la politique était devenue le moyen le plus rapide pour accéder à de hautes fonctions dans les services centraux de la Présidence de la République et des Ministères ainsi que dans cette administration parallèle constituée par le foisonnement des Agences et des Organismes assimilés qui ont été créées principalement pour caser des alliés politiques et qui ont induit une « sous-utilisation » de nombreux fonctionnaires dont les compétences et les expériences étaient pourtant indispensables au bon fonctionnement de l'État.

Cette politisation a globalement encouragé le loyalisme ³ et dégradé cette loyauté des fonctionnaires synonyme d'une aptitude à défendre honnêtement et courageusement les idéaux et valeurs de la République qui fondent la qualité de l'Administration. Cette Loyauté du fonctionnaire, dont le service qui transcende les régimes peut s'étendre sur près de quarante (40) ans, peut simplement être comprise comme la disponibilité patriotique de l'agent à obéir, sans état d'âme, à tous les ordres légaux des politiciens, à donner le meilleur de lui-même et à prendre honnêtement des initiatives pour l'atteinte des objectifs fixés par le régime politique.

Cette loyauté ou ce patriotisme commandait aux hauts commis de l'État d'accepter de manière inconditionnelle la primauté des intérêts du pays et d'avoir le courage de se battre contre eux-mêmes pour ne pas être les complices de décisions contraires aux principes et règles de l'État de droit, de la démocratie, des droits de l'homme, de la sacralité des ressources appartenant au Peuple et de la transparence dans la gestion des affaires publiques, sans se soucier des éventuelles décisions injustes que les politiciens qui gouvernent

pour un temps (maximum de deux mandats) prendraient à leur rencontre. Ils devaient donc être les remparts contre la politisation et les défenseurs des valeurs républicaines antinomiques avec tous ces vices portés par les perpétuateurs de la mal gouvernance qui est un volet de la crise morale.

Le régime actuel a donc hérité d'une Administration politisée et gangrenée par les mauvaises pratiques administratives comme le prouvent les nombreuses malversations financières et foncières qui ont été mises en exergue dans le cadre de la présente reddition des comptes et qui, en toute vérité, ne pouvaient se produire sans l'implication ou la complicité de nombreux fonctionnaires du Ministère des Finances et du Budget politisés ou illégalement obéissants parce que mettant égoïstement la sauvegarde de leurs positions, de leurs privilèges au-dessus de leur devoir de patriotisme. Ces fonctionnaires doivent rendre compte si la reddition des comptes est vraiment conduite en toute vérité et justice.

Plus de vingt (20) mois après le changement de régime, la corruption au sein de l'Administration, sa trop forte politisation, l'abandon de nombreuses bonnes pratiques du fait de la crise des valeurs et l'existence d'un certain nombre de fonctionnaires qui, résisteraient aux changements, seraient en train ou continueraient de s'enrichir illicitement en profitant de l'absence de systèmes de surveillance et de contrôle efficaces ou rêveraient d'un retour au « système de mal gouvernance » (fait d'accaparement, de corruption et d'enrichissement illicite) sont des réalités.

Mettre fin à cette politisation et à la mal gouvernance dans tous les Organismes étatiques devrait être l'une des premières priorités du régime actuel, car ceci est une condition sine qua non de son aptitude à rebâtir une Administration vertueuse et efficace qui lui permettrait d'optimiser la vitesse d'édification d'une « Nation souveraine, juste, prospère et ancrée dans des valeurs fortes ».

Au Sénégal, il n'y a pas une Administration qui travaillerait contre le parti au pouvoir mais une Administration globalement loyale au service de tous les régimes, malgré l'existence actuel, en son sein, d'un nombre élevé de « brebis galeuses », qui sont, des opposants du fait de la politisation ou d'agents antipatriotes égarés par leurs passions. Dans tous les cas, c'est sur cette Administration, sur ces fonctionnaires que le Président de la République doit se reposer pour opérationnaliser « la politique de la Nation dont la détermination lui incombe », si nous voulons avoir un État crédible et stable qui ne connaîtra pas de bouleversements en fonction des changements de régime. Cette centralité de l'Administration n'exclut pas de faire appel aux sénégalais de la Diaspora qui ont acquis des compétences et des expériences dont le pays a vraiment besoin, et le succès du PR commande évidemment que ses partisans, à la tête desquels se trouve le parti des PASTEF, s'engagent loyalement pour la réussite de sa gouvernance qui doit être fondée sur l'amour, la vérité, la justice et l'équité.

Dans un pays où les insuffisances des Corps de contrôle et de la Justice sont incontestables et les systèmes de contrôle interne et externe inappropriés ou inexistants ; dans un pays où assumer des responsabilités politiques requière de disposer de fonds que le salaire d'un haut fonctionnaire ne peut pas supporter, et dans un pays où la preuve a été maintes fois donnée que de nombreux agents n'hésitent pas à « profiter des situations » pour s'enrichir illicitement, il importe que ceux qui ont entre leurs mains les ressources du peuple sénégalais ne soient pas politiquement marqués ou engagés, si nous voulons qu'ils puissent sauvegarder leur probité morale, intégrité, impartialité, justice et équité dans l'exercice de leurs fonctions.

C'est pourquoi des observateurs ont fustigé depuis longtemps l'engagement politique des « fonctionnaires des administrations fiscales, domaniales, du trésor public, des administrateurs civils et diplomates de carrière » et recommandé qu'« à l'instar des magistrats, douaniers et inspecteurs généraux d'État » que l'engagement politique leur soit interdit. Cette recommandation est d'ailleurs bien en phase avec les dispositions du point 7.6. de l'Annexe de la loi n° 2012-22 du 27 décembre 2012 portant Code de Transparence dans la Gestion des Finances publiques indique clairement que « Les administrations financières, notamment fiscales et douanières, sont protégées par la loi de toute influence politique. (...) ». Des postes stratégiques qui ne doivent pas être occupés par des fonctionnaires dont les activités politiques sont connues doivent être courageusement listées par une Commission nationale indépendante, comme préalable à une loi qui serait prise dans les meilleurs délais pour instituer ces incompatibilités qui permettront de mieux sauvegarder la sacralité de toutes les ressources appartenant au peuple.

Parallèlement, il importe d'ériger l'éducation morale des fonctionnaires en une obligation de tous les leaders étatiques, comme c'est le cas au sein des Forces armées, et de conduire des opérations de conscientisation dans le cadre de l'institution généralisée du « culte du travail, de l'honneur, de l'excellence et du mérite », afin de moraliser l'Administration, de développer le sentiment patriotique des serviteurs de l'État et de leur faire respecter scrupuleusement les principes du « Jub, Jubal, Jubanti » qui sont d'ailleurs des exigences des serments que prêtent certains parmi eux. Sortir le pays de la crise morale c'est y instaurer une discipline et le culte susmentionné qui donneraient à notre « République laïque, démocratique et sociale » un « solide socle » en vue d'un rapide développement socioéconomique, qui n'aurait rien à envier à ce qui a fondé le développement de pays non démocratiques que nous avons tendance à prendre comme des exemples.

Mais pour que l'efficacité de ces trois (3) mesures soit optimisée, il importerait que le PR, qui a le pouvoir de nomination, titularise, en toute liberté ou avec l'aval du Conseil Supérieur de la Magistrature, des fonctionnaires loyaux et vertueux à la tête de tous les Organismes des pouvoirs exécutif et judiciaire afin d'avoir des leaders exemplaires qui veilleront d'initiative au respect des règles et principes de l'État de droit, des droits de l'homme, de la démocratie, de la sacralité des ressources appartenant au Peuple et de la transparence dans la gestion des affaires publiques, en s'appuyant sur des systèmes de contrôle interne et externe efficaces qui doivent être mis en place en extrême urgence ⁴. L'application du « principe de la responsabilité du Chef » dans la commission des malversations permettrait au PR d'être très ferme avec les hauts commis de l'État qui feraient preuve de résistance aux changements ou dont le laxisme, la complicité ou la tentative de protéger des subordonnés véreux seraient découverts à l'occasion des contrôles.

II. L'ÉTAT-PARTI

Il ressort de multiples écrits, consultables dans le net, que l'État-parti est un « Système politique dans lequel un seul parti politique contrôle l'ensemble des institutions étatiques » ou un « État au sein duquel tous les pouvoirs sont détenus par un seul et même parti politique ». Dans un tel système, « généralement institué dans des pays non démocratiques », les membres du parti au pouvoir occupent ou contrôlent tous les postes stratégiques dans toutes les sphères des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, mettent les médias d'État au service quasi-exclusif du parti et assurent un contrôle strict des médias privés exceptionnellement autorisés, de sorte à assurer la perpétuation de la domination du parti dont les responsables arrivent à conserver le pouvoir au-delà de ce qui est concevable dans les pays où le nombre de mandat est limité.

Un tel système est évidemment contraire à celui que le régime actuel a hérité et qui est principalement marqué par la séparation entre les trois pouvoirs, avec un pouvoir judiciaire qui ne peut pas et ne doit pas être contrôlé par un parti politique, mais aussi une Administration publique qui, tout en étant utilisé par le parti politique au pouvoir dans le respect des lois et règlements, ne doit pas être un outil dudit parti pour la transgression des règles et principes susmentionnés pour ses intérêts particuliers, au détriment de l'État, personne morale délégataire du peuple, des partis politiques de l'opposition ou des citoyens.

Il importe aussi de mentionner qu'un tel système actuellement défendu par des responsables du parti des PASTEF ne figure pas dans le programme de campagne électorale sur la base duquel le Candidat Bassirou Diomaye Diakhar Faye a été élu. Au contraire il y est notamment indiqué : « Le projet de changement systémique, porté par la large coalition de partis politiques qui soutient notre candidature, vise un renouvellement profond des méthodes de gouvernance publique, un rapport à l'extérieur plus respectueux de notre souveraineté nationale, une administration non inféodée au pouvoir politique, une justice insoumise et indépendante, le strict respect de la séparation des pouvoirs, le retour à un présidentialisme régulé etc. ».

Cette affirmation du candidat est bien conforme à ce que le « Peuple du Sénégal souverain » a proclamé : « la séparation et l'équilibre des pouvoirs conçus et exercés à travers des procédures démocratiques » et « la volonté du Sénégal d'être un État moderne qui fonctionne selon le jeu loyal et équitable entre une majorité qui gouverne et une opposition démocratique, et un État qui reconnaît cette opposition comme un pilier fondamental de la démocratie et un rouage indispensable au bon fonctionnement du mécanisme démocratique » avec « une justice indépendante et impartiale » qui garantit « le respect et la consolidation d'un État de droit » et est la gardienne « des droits et libertés définis par la Constitution et la loi ». Aussi, seul ce Peuple peut changer par référendum ces grandes orientations qu'elle a données.

III. UNE ADMINISTRATION À L'AMÉRICAINNE

Le programme du Candidat Bassirou D. D. Faye où il est question « d'une administration non inféodée au pouvoir politique » est éloquent pour affirmer que vouloir une Administration comme celle de l'État fédéral des États-Unis d'Amérique est une déviation programmatique non conforme aux intérêts du pays en construction, ayant besoin de mobiliser tous ses fils. C'est pourquoi, entendre des responsables du parti des PASTEF faire l'apologie d'une « Administration à l'américaine » dans une République qui n'est pas fédérale ne peut qu'être inquiétant parce que les pratiques politiques que cette idéologie impliquerait ne feraient que renforcer la politisation de l'Administration, approfondir la fracture entre les élites politiques du pays et porter atteinte aux principes qui ont jusqu'ici régi le fonctionnement de notre Administration.

Le Sénégal n'est pas un État fédéral et la structure de son équipe dirigeante ne peut et ne doit donc pas être calquée sur celle des États-Unis d'Amérique. Le Sénégal indépendant, n'a que soixante-cinq (65) ans, insignifiants dans l'éternité d'une Patrie dont les fils doivent ambitionner de la rendre chaque jour plus forte. L'idéal incontestable est que l'État soit servi par quelques-uns de ses fils les plus valeureux, de « vrais patriotes », partageant les « valeurs culturelles fondamentales qui constituent le ciment de l'unité nationale »

et ayant la ferme volonté d'agir, pour ancrer généreusement et irréversiblement le pays dans la voie de la construction du « Meilleur Sénégal Possible » au profit des vivants et des générations futures.

Lors de la leçon inaugurale qu'il avait donnée à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar le 14 décembre 2005 feu le juge Kéba Mbaye avait, en parlant de la crise politique du 17 décembre 1962, évoqué cette « confiance » des gouvernants « en leurs seuls hommes supposés fidèles et non à tous les Sénégalais compétents », qui conduit à « la déviance vers l'enrichissement illicite, le "giros", la corruption sous toutes ses formes, l'absence de l'amour de la nation. » Parce que lutter contre l'enrichissement illicite, les accaparements, la corruption sous toutes ses formes et l'absence de l'amour de la Nation doit être l'une des priorités du régime, le PR devrait être en mesure, de mettre fin à ce « manque de confiance en tous les sénégalais compétents » et vertueux, ou de guérir cette fracture vieille de plus de 63 ans, qui a un lien direct avec la « fracture sociale » évoquée dans son Programme (voir en pages 4 et 5).

Le Sénégal n'est pas les États-Unis d'Amérique. Nous sommes dans un pays où, en dehors des ressources humaines qui viendraient de la Diaspora, tout le monde se connaît. Dans chaque domaine stratégique, il est bien possible, si on le veut, d'identifier les Hommes qui sont les plus expérimentés, compétents et vertueux ; et tout Président qui veut optimiser la vitesse d'évolution vers le « Meilleur Sénégal Possible » ou vers cette « Nation souveraine, juste, prospère et ancrée dans des valeurs fortes » doit avoir la ferme volonté d'optimiser l'emploi de tous les sénégalais, pourvu seulement qu'ils n'aient pas un passé conflictuel ou haineux avec les tenants actuels du pouvoir et qu'ils soient prêts à servir de manière loyale la mise en œuvre du « Projet ».

A la limite nous affirmons, que si le bien du pays le commande, le PR devrait pouvoir faire appel à des opposants virulents, si ces derniers, sortis de leur égarement, se repentent sincèrement, la repentance emportant la réparation des préjudices causés à l'État. C'est à cette disposition d'esprit fédérateur et miséricordieux que Dieu appelle ceux qui ont, par Sa seule volonté, la lourde charge de gouverner pour le bien des Hommes, car « Allah aime ceux qui combattent dans Son chemin en rang serré pareils à un édifice renforcé » (Coran S 61 V 4). Cependant nous sommes foncièrement contre les alliances prématurées avec des enrichis illicitement non repentis ou des personnes qui auraient des responsabilités dans la commission des crimes contre l'humanité (recrutement et armement des nervers) et qui sont susceptibles d'être poursuivis pénalement. Nous avons respectueusement appelé l'attention du PR sur ces alliances prématurées dans notre article intitulé « l'après "tera meeting" : un tournant décisif ! » publié le 15 novembre 2025.

Enfin, pour s'assurer de la fidélité des plus hauts serviteurs de l'État à la poursuite du « Projet », tous les gouvernants (les ministres) peuvent être des membres du parti ou de la Coalition de partis qui a porté le Président de la République au pouvoir. Mais les directions des ministères et les établissements publics doivent être confiés à des professionnels (fonctionnaires) choisis parmi leurs pairs en fonction notamment de leur ancienneté, de leur expérience, de leur belle manière de servir et de leur haute valeur morale, alors que les directions des Agences (réduites à ce qui est indispensable) et celles des sociétés publiques, ainsi que les Présidents des conseils d'administration ou de surveillance et les représentants de l'État dans les sociétés à participation publique peuvent être choisis parmi les politiciens mais en sachant que les performances seront optimisées si ce sont des citoyens ayant une expérience dans les domaines concernés ou ayant au moins une grande expérience dans le management des Organisations qui sont titularisés. Notre humble avis est que seuls les postes de Directeurs généraux des Agences et des sociétés publiques devraient être soumis à des appels à candidature auquel des non fonctionnaires pourraient participer. Pour tous les établissements publics ces appels à candidature devraient être ouverts uniquement aux fonctionnaires « spécialisés » dans le domaine concerné en fonction de critères de sélection bien définis, alors que pour les directions ministérielles l'esprit de justice et la consultation de Commissions ad hoc qui comprendraient notamment les Chefs des services de contrôle devraient permettre aux ministres de faire des propositions pertinentes au Président de la République.

NOTES

¹ : les mauvaises pratiques au sein de la Gendarmerie nationale révélées dans un livre paru en 2014, ces allégations de recyclage d'une partie de la drogue saisie par les services de la Douane, de la Police et de la Gendarmerie ; Cette affaire dite « des 94 milliards de francs CFA impliquant un Gouverneur et des agents de la DGID et autres dilapidations foncières ; L'absence de poursuites judiciaires à l'encontre de personnalités épinglées par les organes de contrôle, l'inertie judiciaire par rapport à des disparitions et des crimes contre l'humanité et cette affaire d'audiences fictives pour laquelle le greffier A.L.D. a été condamné en 2017.

² : Voir son interview paru dans le No1 du Journal « Pouvoirs d'Afrique » où, répondant à la question « À l'inverse, la faute pour laquelle, vous avez de l'indulgence ? », il affirme : « Je peux pardonner la faiblesse de ceux à qui il arrive de profiter des situations. Leur cupidité ou leur incapacité à résister à la tentation les amène à mentir et à trahir la confiance. Cela, je peux le pardonner... »

³ : Voir notre article intitulé « Loyauté et loyalisme » publié le 20 novembre 2023.

⁴ : Voir notre article intitulé « la reddition des comptes et le « fat mbuntu yi yeep » en urgence » publié le 09 juin 2025.

Dakar, le 09 janvier 2026

Colonel(er) Tabasky DIOUF

Grand officier de l'ordre national du lion et commandeur de l'ordre du mérite

Membre fondateur de l'Initiative citoyenne « Jog Ngir Senegaal »